

VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

91240 ESSONNE

CANTON DE BRETIGNY-SUR-ORGE

☎ 01.69.80.29.29

DIRECTION GENERALE

DÉCISION N°2024 - 018

Objet : Renouvellement adhésion à l'Association Nationale des Elus en charge du Sport

Le Maire de Saint-Michel-sur-Orge,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23 ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2023-242 du 28 septembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil municipal au Maire ;

CONSIDERANT que l'Association Nationale des Elus en charge du Sport contribue à la mise en réseau des élus et les représente auprès des pouvoirs publics ;

CONSIDERANT que l'adhésion à l'Association Nationale de Elus en charge du Sport permet d'accéder à des informations, enquêtes, études, de temps d'échanges de pratiques ou des évènements fédérateurs contribuant ainsi à inscrire l' élu local chargé des sports dans le réseau national ;

DECIDE de renouveler l'adhésion de la commune et de son élu référent à l'Association Nationale des Elus en charge du Sport pour l'année 2024 pour un montant de **512,00€ (cinq cent douze euros)**.

DIT que cette dépense est prévue au budget communal 2024.

Fait à Saint-Michel-sur-Orge, le **19 JAN. 2024**

Le Maire,



Sophie RIGAULT

Publication en ligne le : **19 JAN. 2024**